



NÉOLITHE

Novembre 2023
à Chalonnes-sur-Loire



1

Le Cerema et Néolithe préfigurent ensemble une **nouvelle filière pour la production de granulats du BTP.**

À l'occasion du 72ème congrès exposition de l'industrie minérale à Bordeaux, le Cerema et Néolithe ont signé une convention pour établir les fondements d'une nouvelle filière de production de granulats, issus de la Fossilisation Accélérée® des déchets non-recyclables.

**Siège social : 2 route du Grand Bois, Anjou Actiparc du Layon Pôle Ouest,
49750 BEAULIEU-SUR-LAYON**

neolithe.fr

S.A.S.
au capital de 1.414.427€

RCS Angers B 847 631 207

N° de TVA
FR 27 847 631 207

APE
7219Z

NÉOLITHE

Un partenariat pour établir des règles communes dans la production de nouveaux granulats

L'exposition SIM, le salon phare de l'industrie minière en France, a été le cadre de la signature d'une convention entre Pascal BERTEAUD, Directeur Général du Cerema et Nicolas CRUAUD, Président et cofondateur de Néolithe. Cette convention vise à établir les bases d'une nouvelle filière de production de granulats obtenus grâce à la Fossilisation Accélérée® des déchets, en réponse à la demande croissante d'assurer la performance et la sécurité environnementale des nouveaux matériaux. Cette collaboration reflète l'engagement du Cerema et de Néolithe dans la recherche de solutions durables pour l'industrie et la protection de l'environnement.

« Depuis 4 ans, grâce à l'engagement de nos équipes, nous menons un travail de fond pour améliorer notre procédé de Fossilisation Accélérée® et la qualité de nos granulats Anthropocite®. Nous sommes ravis de cette nouvelle étape, de ce travail conjoint avec le Cerema, dont l'expertise fait foi, avec qui nous travaillerons sur les performances et caractéristiques de nos granulats. »

Nicolas CRUAUD (Président et cofondateur de Néolithe)

Préfiguration d'une nouvelle filière pour la production de granulats par la Fossilisation Accélérée® de déchets non-recyclables

Ces travaux de préfiguration d'une nouvelle filière qui s'engagent ont vocation à impliquer l'ensemble des parties prenantes pour le développement rapide d'une économie circulaire et la naissance de nouveaux acteurs économiques dans nos territoires. Il s'agira d'établir :

2

1. Les exigences sur le process de fabrication (matériaux entrants, tri, contrôle qualité,...) ;
2. Les exigences de performance (mécanique, chimique) et de qualité sur le granulat issu du process industriel ;
3. Les modalités d'emploi des granulats Anthropocite® ;
4. Un parcours de formation de l'ensemble des intervenants dans le processus d'élaboration et d'emploi du granulat.

L'Anthropocite®, un granulat issu de la Fossilisation Accélérée® des déchets non-recyclables.

Alternative viable aux granulats naturels extraits de carrières dans la fabrication de bétons non structurels, ces granulats sont sans risques techniques ou environnementaux. Ils jouent un rôle crucial en stockant du carbone et en prévenant la dégradation des matières biogéniques contenues dans les déchets, permettant ainsi de réduire l'empreinte carbone du béton. En octobre 2021, le CSTB a délivré une Évaluation Technique des Produits et Matériaux (ETPM) afin de certifier la qualité des bétons non structurels contenant jusqu'à 10% de granulats Anthropocite®. Néolithe a ainsi pu concrétiser plusieurs chantiers « test » avec succès.

**Siège social : 2 route du Grand Bois, Anjou Actiparc du Layon Pôle Ouest,
49750 BEAULIEU-SUR-LAYON**

neolithe.fr

S.A.S.
au capital de 1.414.427€

RCS Angers B 847 631 207

N° de TVA
FR 27 847 631 207

APE
7219Z

NÉOLITHE

À PROPOS

Néolithe

Fondée en 2019 par Nicolas CRUAUD, Clément BÉNASSY et William CRUAUD, Néolithe compte actuellement 200 employés. Leur mission commune consiste à traiter de manière efficiente les déchets non-recyclables en utilisant la Fossilisation Accélérée®.

Cette innovation, qui séquestre davantage de carbone qu'elle n'en émet, révolutionne la gestion des déchets en les transformant en pierre, permettant ainsi de revaloriser la totalité des déchets sous forme de granulats utiles dans le secteur du BTP.

Si ce procédé était généralisé en France, il pourrait réduire l'empreinte carbone nationale de 7%, constituant ainsi une avancée significative vers la décarbonation.

Le Cerema

Le Cerema est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, premier établissement à pilotage partagé entre l'État et les collectivités territoriales.

Il est présent partout en métropole et dans les Outre-mer grâce à ses 26 implantations et ses 2 500 agents.

Détenteur d'une expertise nationale mutualisée, le Cerema accompagne l'État, les collectivités territoriales et les entreprises pour la transition écologique, l'adaptation au changement climatique et la cohésion des territoires par l'élaboration coopérative, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport. Doté d'un fort potentiel d'innovation et de recherche incarné notamment par son institut Carnot Clim'adapt, le Cerema agit dans 6 domaines d'activités : expertise et ingénierie territoriale, bâtiment, mobilités, infrastructures de transport, environnement et risques, mer et littoral.

3

Contact presse de Néolithe

L'équipe Néolithe

Mail : communication@neolithe.fr

**Siège social : 2 route du Grand Bois, Anjou Actiparc du Layon Pôle Ouest,
49750 BEAULIEU-SUR-LAYON**

neolithe.fr

S.A.S.
au capital de 1.414.427€

RCS Angers B 847 631 207

N° de TVA
FR 27 847 631 207

APE
7219Z